

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS	9
PRÉFACE	11
SAMENVATTING	15
A. Omschrijving van het onderzoek	15
B. Resultaten van het onderzoek	17
C. Besluit	21
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	25
INTRODUCTION	29
MISE EN CONTEXTE	31
A. La notion de modification du contrat	31
B. Les différentes sources de la modification du contrat	32
1) <i>La modification volontaire</i>	32
2) <i>La modification du contrat par le juge</i>	34
3) <i>La modification du contrat par le législateur</i>	38
C. Les différents objets de la modification du contrat	42
ÉTAT DE L'ART	47
OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE	51
PLAN DES DÉVELOPPEMENTS	55

PARTIE I

LES SOURCES DE LA MODIFICATION VOLONTAIRE DU CONTRAT

INTRODUCTION	59
TITRE I. — La modification de commun accord	61
CHAPITRE I. — <i>La notion de modification de commun accord</i>	63
Section I. — Les éléments constitutifs	63
Section II. — La distinction de la modification du contrat avec la substitution de contrat	64
Sous-section I. — <i>La substitution de contrat</i>	64

§ 1. – Le <i>mutuus dissensus</i> combiné à la conclusion d'un nouveau contrat	64
§ 2. – La novation de contrat	65
§ 3. – Les conséquences attachées à la qualification de substitution de contrat.	71
Sous-section II. – <i>Le critère de distinction entre la modification du contrat et la substitution de contrat</i>	72
§ 1. – État de la question en doctrine et en jurisprudence	72
A. – Substitution de contrat résultant de la volonté des parties contractantes	72
B. – Substitution de contrat dégagée de l'importance des changements.	74
1) – L'atteinte à la cause et à l'objet.	76
2) – L'atteinte aux éléments essentiels.	79
§ 2. – Approche personnelle	89
A. – Le changement de qualification : inconciliable avec une modification de contrat.	90
B. – Le remplacement d'un élément essentiel : inconciliable avec une modification de contrat	93
C. – La modification d'un élément essentiel : conciliable avec une modification de contrat	94
CHAPITRE II. – <i>La typologie des modifications de commun accord</i>	97
Section I. – La modification de commun accord purement volontaire	97
Section II. – La modification de commun accord indirectement imposée à une des parties contractantes.	98
Sous-section I. – <i>La modification de commun accord qui s'impose afin d'éviter une résiliation du contrat</i>	98
§ 1. – Le régime particulier du contrat de voyage.	99
A. – Le champ d'application de l'article 25 de la loi du 21 novembre 2017	99
B. – L'option entre la modification du contrat et sa résiliation	101
§ 2. – Les régimes particuliers aux contrats d'assurance.	103
A. – Le régime applicable en cas d'omission ou d'inexactitude non intentionnelles des déclarations du preneur.	104
B. – Le régime applicable en cas d'aggravation du risque	105
C. – Le régime applicable en cas de diminution du risque	106
Sous-section II. – <i>La modification de commun accord afin d'éviter un abus de droit</i>	107

CHAPITRE III. – <i>La formation et la preuve de la convention modificatrice</i> . . .	109
Section I. – <i>L’information précontractuelle</i>	109
Sous-section I. – <i>L’information précontractuelle en cas de modification des accords de partenariats commerciaux (plus de deux ans après leur conclusion)</i>	110
Sous-section II. – <i>Les principes régissant l’obligation d’information en l’absence de dispositions spécifiques</i>	114
Section II. – <i>Le consentement à la convention modificatrice</i>	115
Sous-section I. – <i>La forme du consentement</i>	116
§ 1. – <i>Le principe du consensualisme</i>	116
§ 2. – <i>Les exceptions au caractère consensuel de la convention modificatrice</i>	119
A. – <i>L’exigence d’écrit sur la base de la règle du parallélisme des formes</i>	120
B. – <i>L’exigence d’écrit en cas de modification de certains contrats d’entreprise</i>	121
1) – <i>Le champ d’application de l’article 1793 de l’ancien Code civil</i>	122
2) – <i>Le régime de l’article 1793 de l’ancien Code civil</i>	130
C. – <i>L’exigence d’écrit en présence de clause de non-modification orale</i>	132
1) – <i>La variété des clauses de non-modification orale</i>	134
2) – <i>L’intérêt des clauses de non-modification orale</i>	136
3) – <i>La validité et l’efficacité des clauses formalisant la convention modificatrice</i>	139
§ 3. – <i>Les clauses encadrant la modification tacite</i>	147
A. – <i>Les limites à la validité des clauses encadrant la prorogation tacite en droit de la consommation</i>	148
B. – <i>Les limites à la validité des clauses encadrant la prorogation tacite dans les relations entre entreprises</i>	155
Sous-section II. – <i>Les vices de consentement</i>	158
§ 1. – <i>L’erreur et le dol</i>	159
§ 2. – <i>La violence</i>	160
Sous-section III. – <i>Les limites au consentement</i>	167
Section III. – <i>La preuve de l’existence d’un acte juridique modificateur</i>	169
Sous-section I. – <i>Le régime général</i>	170
§ 1. – <i>La preuve de la modification du contrat n’ayant pas fait l’objet d’un écrit</i>	170

§ 2. – La preuve de la modification du contrat ayant fait l'objet d'un écrit	173
Sous-section II. – <i>Quelques régimes probatoires particuliers</i>	175
§ 1. – La preuve de la modification du contrat de travail	176
§ 2. – La preuve de la modification des contrats conclus avec une entreprise	176
§ 3. – La preuve de la modification d'un contrat comportant une clause de non-modification orale.	178
A. – La preuve en présence d'une clause de NOM formalisant le contrat	178
B. – La preuve en présence d'une clause de NOM imposant un écrit <i>ad probationem</i>	179
1) – La portée des clauses imposant un écrit <i>ad probationem</i>	180
2) – La validité des clauses imposant un écrit <i>ad probationem</i>	182
CONCLUSION DU TITRE I	185
TITRE II. — La modification unilatérale du contrat	189
CHAPITRE I. – <i>La notion de modification unilatérale</i>	193
Section I. – Les éléments constitutifs	193
Section II. – La distinction entre la modification unilatérale du contrat et d'autres figures juridiques	197
CHAPITRE II. – <i>Le principe de la convention-loi et l'interdiction des modifications unilatérales</i>	201
Section I. – Le principe de la convention-loi et son impact en matière de modification unilatérale	201
Section II. – Le fondement théorique du principe de la convention-loi	202
CHAPITRE III. – <i>Les sources de la modification unilatérale</i>	207
Section I. – La modification unilatérale en l'absence de clause de modification unilatérale	207
Sous-section I. – <i>La faculté de modification unilatérale justifiée par la nature du contrat</i>	207
§ 1. – La théorie de Demogue et ses échos dans la doctrine contemporaine	208
§ 2. – La confrontation des thèses doctrinales avec le droit positif	212
A. – Existence d'une faculté de modification unilatérale dans le chef de l'employeur ?	213
1) – Le <i>ius variandi</i> limité aux éléments non convenus du contrat en droits belge et néerlandais	213

2) – Le <i>ius variandi</i> limité aux éléments non essentiels en droit français	216
B. – Existence d'une faculté de modification unilatérale dans le chef du maître de l'ouvrage ?	218
1) – Faculté de résiliation partielle	218
2) – Faculté de donner des instructions	222
3) – Faculté de modifier l'ouvrage ?	225
C. – Existence d'une faculté de modification unilatérale dans le chef du mandant ?	229
D. – Existence d'une faculté de modification unilatérale dans le chef du franchiseur et du concédant ?	232
E. – Existence d'une faculté de modification unilatérale dans le chef du commettant ?	240
Conclusion de la sous-section I.	241
Sous-section II. – <i>La faculté de modification unilatérale justifiée par les circonstances entourant l'exécution du contrat</i>	244
§ 1. – Existence d'une faculté de modification unilatérale en cas d'urgence ?	244
§ 2. – Existence d'une faculté de modification unilatérale en cas de <i>hardship</i> ?	250
Conclusion de la sous-section II	254
Section II. – La modification unilatérale autorisée par une clause	255
Sous-section I. – <i>Les clauses de modification unilatérale et leur validité de principe</i>	255
§ 1. – La définition et la distinction	255
§ 2. – La multitude des clauses de modification unilatérale	258
§ 3. – La validité de principe des clauses de modification unilatérale	263
Sous-section II. – <i>Les limites à la validité des clauses de modification unilatérale</i>	265
§ 1. – Les limites à la validité des clauses de modification unilatérale en droit commun des contrats	266
A. – L'interdiction des conditions résolutoires purement potestatives	266
B. – La nécessité de déterminer l'objet	270
C. – L'interdiction des engagements perpétuels	277
D. – L'interdiction des clauses abusives	278
§ 2. – Les limites à la validité des clauses de modification unilatérale en fonction du type de contrat	280
A. – Les limites à la validité des clauses de modification unilatérale dans les contrats de travail	280

1) – Les limites quant à l'étendue de la faculté de modification (approche franco-belge) .	281
2) – Les limites quant à la forme des clauses de modification unilatérale (approche néerlandaise)	285
B. – Les limites à la validité des clauses de modification unilatérale dans les contrats de voyage.	286
1) – Les clauses de modification unilatérale portant sur le prix.	287
2) – Les clauses de modification unilatérale portant sur les éléments du contrat autres que le prix.	288
C. – Les limites à la validité des clauses de modification unilatérale dans les contrats de vente	289
§ 3. – Les limites à la validité des clauses de modification unilatérale en fonction de la qualité des parties contractantes	291
A. – Les limites à la validité des clauses de modification unilatérale dans les contrats de consommation.	291
1) – L'interdiction des clauses abusives ou de clauses <i>onredelijk bezwarend</i>	292
2) – Limite générale à la validité des clauses de modification unilatérale	298
3) – Les limites à la validité des clauses autorisant l'entreprise à modifier unilatéralement le prix des produits ou services	304
4) – Les limites à la validité des clauses autorisant l'entreprise à modifier unilatéralement les caractéristiques du produit ou du service	307
5) – Les limites à la validité des clauses autorisant l'entreprise à modifier unilatéralement les délais de livraison	310
6) – Les limites à la validité des clauses autorisant l'entreprise à modifier unilatéralement la durée du contrat	313
B. – Limites à la validité des clauses de modification unilatérale dans les contrats entre entreprises.	313
1) – L'interdiction des clauses abusives ou <i>onredelijk bezwarend</i>	313

2) – Les limites à la validité des clauses autorisant une modification du prix, des caractéristiques ou des conditions du contrat	317
CHAPITRE IV. – <i>La mise en œuvre de la faculté de modification unilatérale</i>	325
Section I. – Les limites à la mise en œuvre de la faculté de modification unilatérale	325
Sous-section I. – <i>L'exigence de régularité dans la mise en œuvre de la faculté de modification unilatérale</i>	325
Sous-section II. – <i>L'exigence de bonne foi dans la mise en œuvre de la faculté de modification unilatérale</i>	328
Section II. – La formation et la preuve de l'acte juridique modificateur unilatéral	335
Sous-section I. – <i>La formation de l'acte juridique modificateur unilatéral</i>	335
Sous-section II. – <i>La preuve de l'acte juridique modificateur unilatéral</i>	339
CHAPITRE V. – <i>La bonne foi comme palliatif à l'interdiction de modifier unilatéralement le contrat</i>	343
Section I. – La bonne foi comme palliatif à l'absence de faculté de modification unilatérale en droit positif	343
Sous-section I. – <i>La bonne foi comme palliatif à l'absence de faculté de modification unilatérale dans la jurisprudence néerlandaise</i>	343
Sous-section II. – <i>La bonne foi comme palliatif à l'absence de faculté de modification unilatérale en doctrine belge</i>	347
§ 1. – La bonne foi comme palliatif à l'absence de faculté de modification unilatérale du contrat de travail	347
§ 2. – La bonne foi comme palliatif à l'absence de faculté de modification unilatérale du contrat d'entreprise	348
§ 3. – La bonne foi comme palliatif à l'absence de faculté de modification unilatérale du contrat de crédit	349
Section II. – La bonne foi et le refus d'accepter une proposition de modification	350
Sous-section I. – <i>L'obligation d'accepter une proposition de modification sur la base de la fonction modératrice de la bonne foi</i>	350
§ 1. – Le refus abusif d'une proposition de modification	350
A. – La liberté de contracter et la théorie de l'abus de droit	350

B. – Les critères de l’abus de droit	354
§ 2. – La sanction du refus abusif d’une proposition de modification	355
Sous-section II. – <i>L’obligation d’accepter une proposition de modification sur la base de la fonction complétive de la bonne foi</i>	364
Section III. – La bonne foi et les prétentions à l’exécution conforme du contrat	365
Section IV. – La bonne foi et l’interprétation du contrat	367
CONCLUSION DU TITRE II	369
TITRE III. — La modification du contrat par un ou des tiers	371
CHAPITRE I. – <i>Les clauses autorisant un ou plusieurs tiers à modifier le contrat</i>	373
CHAPITRE II. – <i>La mise en œuvre de la faculté de modifier le contrat</i>	381
Section I. – Limites à la mise en œuvre de la faculté de modifier le contrat	381
Section II. – Formation et preuve de l’acte juridique modificateur	385
CONCLUSION DU TITRE III	387

PARTIE II

LES EFFETS DE L’ACTE JURIDIQUE MODIFICATEUR

INTRODUCTION	391
TITRE I. — <i>Les effets de l’acte juridique modificateur régulier</i>	393
CHAPITRE I. – <i>Les effets sur le contenu du contrat modifié</i>	395
Section I. – Le contenu du contrat modifié	395
Sous-section I. – <i>Les différents types de changements</i>	395
Sous-section II. – <i>Le cas particulier de la novation</i>	396
§ 1. – La notion de novation d’obligation	396
§ 2. – Les conditions de la novation d’obligation	399
§ 3. – Les effets de la novation d’obligation	414
Section II. – La loi applicable au contrat	414
Sous-section I. – <i>La loi applicable au plan temporel</i>	415
§ 1. – Les lois impératives et d’ordre public ne comprenant pas de dispositions de droit transitoire	415
§ 2. – Les lois supplétives ne comprenant pas de dispositions de droit transitoire	417

§ 3. – Les lois comprenant des dispositions de droit transitoire	420
Sous-section II. – <i>La loi applicable au plan spatial</i>	422
§ 1. – Loi applicable en présence d’une clause de choix de loi	422
§ 2. – Loi applicable en l’absence de clause de choix de loi	425
CHAPITRE II. – <i>Les effets sur les sûretés</i>	427
Section I. – Les effets de la modification sur les sûretés accordées par une des parties contractantes	427
Sous-section I. – <i>Les effets de la modification d’une obligation</i>	427
Sous-section II. – <i>Les effets de l’ajout d’une obligation</i>	430
Sous-section III. – <i>Les effets du retranchement d’une obligation</i>	433
Sous-section IV. – <i>Les effets de la novation d’une obligation</i>	433
Sous-section V. – <i>Les effets des changements au contenu non obligationnel du contrat</i>	435
Section II. – Les effets de la modification du contrat sur les sûretés accordées par des tiers	436
Sous-section I. – <i>Effets de la modification d’une obligation</i>	436
§ 1. – Effets sur le cautionnement	436
A. – Le maintien du cautionnement et ses exceptions	438
1) – Principe du maintien du cautionnement	438
2) – Exception au maintien du cautionnement	441
B. – Les contours du cautionnement après une modification	442
1) – Opposabilité de la modification à la caution	442
2) – Possibilité pour la caution d’invoquer la modification	450
§ 2. – Effets sur la solidarité passive	453
A. – Opposabilité de la modification au débiteur- garant	453
B. – Possibilité pour le débiteur-garant d’invoquer une modification	454
§ 3. – Effets de la modification sur la garantie indépendante	456
Sous-section II. – <i>Effets du retranchement d’une obligation</i>	459
§ 1. – Effets sur le cautionnement	459
§ 2. – Effets sur la solidarité passive	460

§ 3. – Effets de la modification sur la garantie indépendante	462
Sous-section III. – <i>Effets de l'ajout d'une obligation</i>	462
§ 1. – Effets sur le cautionnement	462
§ 2. – Effets sur la solidarité passive	464
§ 3. – Effets sur la garantie indépendante	464
Sous-section IV. – <i>Effets de la novation d'une obligation</i>	464
§ 1. – Effet sur le cautionnement	465
§ 2. – Effet sur la solidarité passive	466
§ 3. – Effet sur la garantie indépendante	467
Sous-section V. – <i>Les effets de l'apport de changements au contenu non obligationnel du contrat</i>	468
CHAPITRE III. – <i>La remise en cause de l'acte juridique modificateur par des tiers</i>	469
Section I. – L'action paulienne	469
Section II. – Le principe « <i>fraus omnia corrumpit</i> »	475
Section III. – Les inopposabilités de la période suspecte	476
Sous-section I. – <i>Inopposabilité de droit de la modification</i>	476
Sous-section II. – <i>Inopposabilité facultative de la modification</i>	480
CONCLUSION DU TITRE I	483
TITRE II. — Les effets de l'acte juridique modificateur irrégulier	489
CHAPITRE I. – <i>Les effets principaux de l'acte juridique modificateur irrégulier</i>	491
CHAPITRE II. – <i>Les autres effets de l'acte juridique modificateur irrégulier</i>	493
Section I. – La décision de modification irrégulière et la faute contractuelle	493
Section II. – La décision de modification et l'acte équipollent à rupture	494
Sous-section I. – <i>La réception de la théorie de l'acte équipollent à rupture en droit positif</i>	495
§ 1. – L'acte équipollent à rupture du contrat de travail	495
A. – Les éléments constitutifs de l'acte équipollent à rupture	495
B. – La mise en œuvre de l'acte équipollent à rupture	500
C. – Les effets de l'acte équipollent à rupture	504
D. – Les risques de la constatation de l'acte équipollent à rupture	506

§ 2. – L'acte équipollent à rupture du contrat de concession de vente.....	506
A. – Les éléments constitutifs de l'acte équipollent à rupture	506
B. – Le régime de l'acte équipollent à rupture.....	509
§ 3. – L'acte équipollent à rupture du contrat d'agence commerciale	509
A. – Les éléments constitutifs de l'acte équipollent à rupture	509
B. – Le régime de l'acte équipollent à rupture.....	511
Sous-section II. – <i>Généralisation de la théorie de l'acte équipollent à rupture</i>	513
CONCLUSION DU TITRE II	517
CONCLUSION GÉNÉRALE	519
BIBLIOGRAPHIE	527
INDEX	567
TABLE DES MATIÈRES	573